



N°7474
Entrée le 16.01.2023
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 16.01.2023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 16 janvier 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant **l'attractivité de la formation professionnelle** à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**.

Selon des estimations de la Chambre des Métiers, le Luxembourg manque d'environ 1700 artisan-e-s qualifié-e-s pour l'année à venir.¹ Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle risque de freiner la transition énergétique voire d'empêcher la réorientation de notre économie vers des secteurs prometteurs du développement durable.

L'un des problèmes fondamentaux est que l'apprentissage et l'artisanat souffrent d'une mauvaise image persistante. Ainsi, selon un rapport du LISER, l'« (...) apprentissage est souvent perçu par les jeunes et leur entourage comme un choix par défaut, un non-choix (...) »². De même, il ressort clairement des études sur le décrochage scolaire que ce sont les élèves des classes de la formation professionnelle qui arrêtent le plus souvent leur parcours scolaire avant de décrocher un diplôme. Comme le note une étude du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, une corrélation entre le risque de décrochage et le choix de la voie de formation respectivement de la direction d'études est fort probable.³

De manière générale, le problème de l'« orientation par l'échec » souvent constaté pèse lourd sur l'image de la formation professionnelle et, partant, sur les perspectives d'avenir de notre économie toute entière. Afin de contrecarrer un phénomène qui risque de produire ses effets à l'instar d'une prophétie autoréalisatrice, il est indispensable de pouvoir cerner de plus près les motivations des jeunes déjà inscrit-e-s en formation professionnelle.

Dans ce contexte, nous aimerions avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1) Comment le nombre d'élèves inscrit-e-s en formation professionnelle a-t-il évolué au cours des 15 dernières années par rapport au nombre total d'élèves dans notre système éducatif ?**

¹ <https://delano.lu/article/around-1700-artisans-missing-f>.

² https://liser.elsevierpure.com/ws/portalfiles/portal/33176588/Rapport_SNJ.pdf, p. 30.

³ <https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/statistiques-etudes/statistiques-globales/2021-05-jeunes-decrocheurs.pdf>, pp. 16-17.

- 2) Des sondages ou enquêtes de satisfaction ont-ils déjà été effectués dans la formation professionnelle initiale afin de connaître les motivations des élèves de poursuivre leurs formations respectives ?
- 3) De même, Monsieur le Ministre est-il au courant d'études sur les motivations des jeunes ayant opté en faveur de la formation professionnelle et des différentes filières qui la constituent ?
- 4) Au sujet des deux questions précédentes, dans la négative, Monsieur le Ministre compte-t-il lancer ou commander de tels sondages ou études portant sur les motivations des jeunes ?
- 5) Quelles autres mesures Monsieur le Ministre compte-t-il mettre en œuvre afin de mieux cerner voire contrecarrer le phénomène de l' « orientation par l'échec » et d'augmenter l'attractivité de la formation professionnelle ?
- 6) La question d'une éventuelle revalorisation des diplômes de la formation professionnelle a récemment fait l'objet de positionnements opposés de la part de différents syndicats et associations du domaine éducatif. Quelle est la position de Monsieur le Ministre au sujet d'une telle revalorisation ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Josée Lorsché
Députée



Djuna Bernard
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 7474 des Députées Djuna Bernard et Josée Lorsché

Tout d'abord, il s'agit de réfuter l'idée d'un soi-disant lien de causalité entre la pénurie d'artisans qualifiés et une prétendue image écornée de l'apprentissage et de l'artisanat. L'apprentissage ne peut être tenu pour responsable « *de freiner la transition énergétique* ». S'il est vrai que nombre d'employeurs font face à une pénurie de main-d'œuvre, qualifiée ou non, cela concerne une large partie de secteurs économiques du pays, tels que la santé, l'éducation, la sécurité intérieure, le domaine de l'IT, tout comme l'artisanat. Que cette pénurie ait comme principale cause le manque d'intérêt des jeunes pour les formations dans les secteurs mentionnés ne correspond certainement pas à la réalité. L'économie luxembourgeoise est aujourd'hui confrontée à un problème démographique majeur (qui concerne d'ailleurs la majorité des pays européens) couplé à un emploi intérieur en pleine croissance. Le nombre de postes disponibles auprès de l'ADEM en moyenne sur l'année passée s'élevait à environ 10 500 personnes. Sachant que la génération des *babyboomers* part progressivement en retraite (soit plus de 9 000 personnes en 2021) et que la recherche de personnes qualifiées en Grande Région s'avère de plus en plus difficile, l'Éducation nationale, avec ses environ 4 400 diplômés chaque année, ne peut à elle seule combler les besoins du marché du travail.

Après ces constats plus généraux, il s'agit également d'analyser l'évolution des chiffres de la formation professionnelle.

Il est vrai que le taux d'élèves en formation professionnelle ramené au total des élèves de l'enseignement secondaire a baissé légèrement au cours des 14 dernières années (de 22,6 % en 2009/10 à 19,3 % en 2021/22).

2009/2010	22,6 %
2010/2011	22,6 %
2011/2012	22,4 %
2012/2013	21,7 %
2013/2014	21,3 %
2014/2015	21,5 %
2015/2016	21,6 %
2016/2017	21,7 %
2017/2018	21,1 %
2018/2019	20,9 %
2019/2020	20,3 %
2020/2021	20,0 %
2021/2022	19,3 %

Cette variation doit pourtant être considérée avec prudence : la réforme de la formation professionnelle de 2008 a permis à chaque jeune en formation professionnelle d'avancer dans sa formation, malgré un certain nombre de modules non réussis. Cela lui a permis d'arriver en dernière année de formation, mais non de décrocher son diplôme, ce qui avait pour conséquence une augmentation artificielle des jeunes en formation et un risque de décrochage accru. Ce n'est que la réforme de 2016 qui a instauré des critères de promotion plus adaptés et équitables et exigeant du jeune de terminer sa formation en un laps de temps raisonnable. C'est cette réforme qui explique en partie la baisse des personnes en formation professionnelle à partir de 2017/2018, du fait qu'elle a permis aux jeunes « bloqués » dans leur formation, de la terminer avec succès, voire d'être orienté vers une voie plus adaptée.

Aussi, si on s'intéresse plus en détail aux variations de jeunes en formation professionnelle on peut constater que :

- le nombre de personnes suivant une formation professionnelle reste plus ou moins stable avec des variations autour de 10 % selon l'année considérée (cf. remarque réforme 2016 ci-dessus), à l'exception des formations de technicien ;

	CCP	DAP	DT
2009/2010	746	4 910	3 450
2010/2011	696	5 069	3 529
2011/2012	713	4 984	3 617
2012/2013	715	4 696	3 689
2013/2014	702	4 587	3 640
2014/2015	678	4 748	3 632
2015/2016	653	4 754	3 677
2016/2017	650	4 892	3 587
2017/2018	666	4 818	3 377
2018/2019	713	4 669	3 333
2019/2020	711	4 510	3 273
2020/2021	698	4 487	3 149
2021/2022	685	4 407	3 050

- le nombre de jeunes choisissant une formation sous contrat d'apprentissage est en croissance continue et ceci vaut également pour les métiers tombant sous la compétence de la Chambre des métiers, soit les métiers de l'artisanat ;

	Total	dont CDM
2009/2010	3 502	1 489
2010/2011	3 553	1 534
2011/2012	3 765	1 774
2012/2013	3 725	1 768
2013/2014	3 644	1 775
2014/2015	3 769	1 718
2015/2016	3 769	1 733
2016/2017	3 929	1 780
2017/2018	3 940	1 765
2018/2019	3 975	1 773
2019/2020	4 008	1 852
2020/2021	4 108	1 862
2021/2022	4 111	1 820

Les chambres professionnelles ont réalisé une étude, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, sur les motivations des patrons et des élèves à s'engager dans la voie d'un apprentissage. Cette étude souligne l'importance que les employeurs et les jeunes accordent à la formation professionnelle en alternance, ce qui explique les chiffres présentés ci-dessus.

Qualifier la formation professionnelle de voie de l'« *orientation par l'échec* » est une affirmation qui ne reflète en rien la réalité. S'il est vrai qu'un certain nombre d'élèves n'ont pas obtenu les résultats scolaires leur permettant de suivre un parcours plus académique, il est cependant faux de considérer que leur choix pour une voie plus manuelle est le fruit d'un échec.

Aujourd'hui, comme dans le passé, l'économie luxembourgeoise a besoin de personnel dans tous les domaines. Les perspectives des jeunes dans les secteurs de l'industrie ou de l'artisanat par exemple sont excellentes et les conditions de travail ne peuvent être comparées à celles d'il y a une cinquantaine d'années.

Ensemble avec les chambres professionnelles, le Service de la formation professionnelle œuvre dans le sens d'une promotion positive et attrayante pour les jeunes. Ainsi, un portail unique a été créé par les partenaires de la formation professionnelle afin d'harmoniser les informations autour de la formation professionnelle (Berufsausbildung.lu).

Suite au succès de l'édition de 2022, la *YEP Schoulfoire* sera organisée en avril cette année, entre autres, autour de neuf mondes thématiques permettant aux jeunes d'apprendre à connaître tous les métiers et professions des différents ordres d'enseignement afin de pouvoir réaliser un choix en connaissance de cause.

De même, la possibilité offerte aux personnes ayant terminé leur formation d'accéder à une formation de niveau supérieur est une des priorités actuelles du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

La formation professionnelle permettant déjà actuellement d'accéder par paliers à une formation d'un niveau supérieur (*Stufenmodell*, CCP ; DAP ; DT), le MESR propose de discuter le modèle de formations professionnelles supérieures en alternance.

Concernant une éventuelle revalorisation des diplômes de la formation professionnelle, Mesdames les Députées ne sont pas sans savoir qu'une telle revalorisation a déjà été décidée au sein de la Fonction publique où une prime spéciale sera accordée aux détenteurs d'un brevet de maîtrise ou d'un BTS.

Assimiler le brevet de maîtrise au niveau EQF6 comme le revendiquent certains, reviendrait à le considérer comme un bachelor. Ce niveau se caractérise par un degré de complexité, d'abstraction et de compétences (surtout académiques) élevé. Un brevet de maîtrise au niveau EQF6 ne serait envisageable qu'en adaptant la formation des maîtres tant au niveau des heures de formation qu'au niveau de la complexité des contenus enseignés. Par ricochet, cela signifierait que moins de personnes réussiraient les examens et donc moins de salariés hautement qualifiés seraient disponibles sur le marché du travail.

Améliorer l'image de la formation professionnelle et de l'artisanat passe par bien plus qu'une augmentation du niveau de qualification : un changement de la perception des métiers de l'artisanat auprès du grand public permettrait certainement d'attirer encore davantage de jeunes dans la voie de la formation professionnelle. Mais cet objectif ne sera pas atteint tant qu'on qualifiera les jeunes qui empruntent cette voie comme issus de l'orientation par l'échec.

Luxembourg, le 15 mars 2023

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH